

11.06

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
21 JUIN 2022

Présidence : Dominique GLUR

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 17 mai 2022
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 16/2022 Rapport de gestion de la Municipalité de Froideville au Conseil Communal Activités 2021
6. Préavis No 17/2022 concernant les comptes de la commune de Froideville pour l'année 2021
7. Rapports des délégués de l'AET, de l'ASICE, de l'EFAJE, du chauffage à distance, du SDIS et du SDNL
8. Propositions individuelles et divers
9. Nomination du Président du Conseil
10. Nomination du premier Vice-président
11. Nomination du second Vice-président
12. Nomination de deux scrutateurs
13. Nomination de deux scrutateurs suppléants

* * * * *

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents ainsi que la Municipalité.

L'ordre du jour est suivi tel que reçu avec la convocation.

1. Appel

Présents : 48

Excusés : 7

Absent : 0

2. Procès-verbal de la séance du 17 mai 2022

Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2022, approuvé par le Bureau le 31 mai 2022, ne donne lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.

3. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames et Messieurs,

Au vu de la proximité avec notre dernière séance et de l'absence de votations fédérales, mes communications seront extrêmement brèves, ce qui nous laissera davantage de temps pour les deux gros préavis présents à l'ordre du jour.

Vous avez pu constater que les « propositions individuelles et divers » figurent au point 8 de l'ordre du jour. Je sais que nous traitons ce point habituellement en fin de séance mais cette façon de procéder nous permet de profiter de la présence de la Municipalité pour les divers points que vous voudrez aborder.

Nous pourrions ensuite laisser la Municipalité profiter tranquillement de cette belle première soirée d'été pendant que nous traiterons les diverses élections qui ne concernent que le Conseil communal.

Vous pouvez aussi voir sur votre ordre du jour, juste en dessous des armoiries de Froideville, l'inscription 11.06 : le 11 correspond à la 11^{ème} législature du Conseil communal de Froideville et le 06 à la sixième séance. Voilà, pour ceux qui l'ignoraient encore, vous aurez donc appris quelque chose ce soir.

Je vous laisse calculer depuis combien de temps le législatif de Froideville est un Conseil communal, sachant que les législatures duraient avant 4 ans et non 5 ans et qu'une a duré 4 ans et demi lors du changement du système... Si vous êtes motivés, mettez vos méninges en action, sinon vous irez demander des infos à notre Président honoraire.

L'agenda communal est bien rempli. Vous avez déjà pu profiter de diverses manifestations et les suivantes approchent à grands pas ! Je vous ferai grâce de toutes les dates puisque vous les trouverez sur le site communal.

Pour ceux qui prendront part à la sortie du Conseil communal ce samedi, vu la météo qui semble vouloir rester au beau fixe encore quelques jours, j'ai le plaisir de vous confirmer que nous pourrions procéder à notre tournoi de pétanque qui permettra à toutes et tous de faire un peu mieux connaissance. Ce moment de compétition, à ne pas prendre trop au sérieux tout de même, sera effectué en équipes de deux joueurs tirées au sort. Au terme du tournoi, nous saurons quel binôme sera nommé « Champion du monde de Froideville de pétanque ».

Le rendez-vous est fixé à 8h30 précises aux terrains de pétanque. Soyez à l'heure afin que l'horaire puisse être respecté et venez si possible à pied. Au vu de la météo, pensez à prendre vos crèmes solaires, chapeau, képi ou autre couvre-chef.

Pour ceux qui disposent de boules, merci de les prendre avec vous car le club n'en a que très peu à nous mettre à disposition.

Le tournoi sera suivi par un apéritif qui débutera plus ou moins vite en fonction de votre élimination mais inutile de perdre trop vite, un minimum de matches vous est garanti.

Des grillades vous permettront de vous faire un petit fond solide avant de pouvoir poursuivre votre journée au Dégel Festival.

Je vous dis donc à samedi et faites des merveilles avec vos boules !

Je vous avais promis que mes communications seraient brèves. Je ne ferais donc pas un bon politicien puisque j'ai tenu ma promesse... Voilà, avant de passer la parole à Monsieur le Syndic, je vous rappelle encore la date de notre prochaine séance, soit le mardi 4 octobre 2022. »

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

4. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

5. Préavis No 16/2022 Rapport de gestion de la Municipalité de Froideville au Conseil Communal Activités 2021

M. Y. Grosclaude donne lecture d'une partie du rapport de la Commission de gestion, qui se résume ainsi : conformément à l'article 97 du Règlement du Conseil Communal, la Commission a procédé à l'examen de la gestion de l'année 2021 de notre commune et a approfondi plusieurs dossiers.

La Commission a aussi rencontré deux fois la Municipalité. Une séance pour répondre à des questions sur des sujets que la Commission souhaitait approfondir et une deuxième fois pour le préavis 16/2022 Rapport de gestion. La Municipalité a répondu à toutes les questions. Vous trouverez l'échange de questions-réponses au sujet du « préavis 16/2022 Rapport de gestion » dans le document annexé.

Il faut relever la cure d'amaigrissement du Rapport de gestion de la Municipalité. Celle-ci est bénéfique pour la lecture car la suppression des informations redondantes ou moins pertinentes facilite la compréhension. Il faudra cependant veiller à ne pas trop le réduire afin de conserver la transparence dont nous avons bénéficié jusqu'à présent.

Au vu de ce qui précède, nous souhaitons attirer l'attention qu'il est de la responsabilité de chacun de solliciter les informations utiles lors des différentes séances du Conseil communal.

En conclusion, la Commission remercie la Municipalité, ainsi que tous les employés communaux pour l'excellente qualité du travail fourni et le sérieux de leur engagement pendant cette année 2021, et propose que Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- approuvent le Préavis No 16/2022 : Rapport de gestion de la Municipalité de Froideville au Conseil Communal Activités 2021 ;
- ratifient l'utilisation des compétences déléguées ;
- donnent décharge à la Municipalité pour la gestion des affaires communales durant l'exercice 2021.

Le Président ouvre la discussion concernant le préavis No 16/2022, page par page.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** ouvre une discussion générale concernant le préavis.

Mme J. Kobel Dubail constate que, selon le rapport de la Commission de gestion, il n'existe pas de processus d'archivage ni d'effacement des données personnelles et demande si la Municipalité va se doter d'un règlement en la matière.

Elle remarque également que les données mentionnées dans le rapport de la Commission sont restreintes et estime que cette liste n'est pas exhaustive vu les tâches publiques que la commune doit assurer.

M. J.-F. Thuillard propose que la Municipalité prenne contact avec le prestataire de services informatiques et discute du sujet afin de répondre à ces questions lors de la séance d'octobre.

M. Y. Grosclaude précise que les données dont il est fait mention dans le rapport sont celles utilisées lors de la réservation d'une salle ou de la connexion au guichet virtuel, d'où leur nombre restreint. On sait que ces données sont conservées par le prestataire de services mais on ignore de quelle manière et pour combien de temps.

M. J. Kobel Dubail précise encore que selon l'article 11 de la Loi vaudoise sur la protection des données personnelles (LPrD), les données personnelles doivent être détruites ou rendues anonymes dès qu'elles ne sont plus nécessaires à la réalisation de la tâche pour laquelle elles ont été collectées, sous réserve des dispositions légales spécifiques à la conservation des données.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 16/2022 est approuvé. Il y a une abstention et aucun avis contraire.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2021 ;
- 2) de ratifier l'utilisation des compétences déléguées à la Municipalité selon chapitre 9 du préavis.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

6. Préavis No 17/2022 concernant les comptes de la commune de Froideville pour l'année 2021

M. Ph. Weibel donne lecture d'une partie du rapport de la Commission des finances, qui se résume ainsi : il faut, d'emblée, souligner que le travail de la Commission n'a pas été facilité cette année du fait des problèmes de ressources humaines à la Bourse communale. La Municipalité a pourtant très vite réagi en recherchant des personnes capables de suppléer aux absences des titulaires. La délivrance des documents nécessaires à une analyse des comptes n'est intervenue que le 1^{er} juin au lieu du 15 mai habituellement.

La Commission a spécialement traité les sujets suivants : liste des emprunts, imputation des amortissements, attributions et prélèvements aux réserves.

Dans le cadre du budget, des amortissements ont été imputés sur la nature 332 - amortissements complémentaires. Ceux-ci ne peuvent pas être budgetés puisqu'ils dépendent de l'excédent de recettes. Les amortissements budgetés doivent être imputés sur la nature 331. Une distinction serait toutefois souhaitable entre amortissements annuels et amortissements ponctuels.

Ceci pourrait se faire par le biais de la création d'une nature 331.1 pour les amortissements annuels et 331.2 pour les amortissements ponctuels. La Municipalité projette, de toute manière, de revoir le plan comptable afin de le simplifier, d'harmoniser les rubriques et d'améliorer sa lisibilité.

En conclusion, la Commission relève que l'exercice 2021 boucle avec un excédent brut de revenus de CHF 1'667'401.55 avant :

- la constitution d'une provision pour risque de CHF 185'243.00 selon recommandation de l'ACI ;
- l'attribution extraordinaire de CHF 1'200'000.00 répartie sur les réserves non affectées "Activités sportives", "Bâtiments" et "Constructions scolaires futures" ;
- des amortissements complémentaires non budgétés à hauteur de CHF 282'158.55.

Ces opérations ramènent l'excédent de revenus net à CHF 29'017.55.

Compte tenu de ce qui précède et en remerciant la Municipalité et les collaboratrices et collaborateurs communaux pour les efforts déployés en 2021, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion concernant le préavis No 17/2022, page par page.

M. O. Martin, p. 8, suggère d'indiquer que les titres de la Centrale de chauffage à distance Froideville S.A. ne sont plus en dépôt chez Me Michel Mouquin mais chez Me Julien Mouquin.

M. J.-M. Porchet, p. 10, demande si le montant de CHF 4'678'945.00 relatif à la dette pour l'ASICE représente l'entier de la dette ou seulement une partie.

M. J.-F. Thuillard répond qu'il s'agit uniquement de la partie incombant à Froideville suite à une répartition en fonction du nombre d'élèves de notre commune, pour une dette totale d'environ CHF 11'500'000.00.

M. J.-M. Porchet, p. 11, constate que le tableau 2.1 n'est pas très explicite car il prend en compte les amortissements extraordinaires qui peuvent être très élevés. Il semblerait plus pertinent d'indiquer les revenus nets et les charges nettes pour voir l'évolution de la marge d'autofinancement.

M. J.-L. Meylan prend note de cette remarque pour l'exercice 2022.

Le Président ouvre ensuite une discussion concernant les annexes au préavis No 17/2022, page par page.

La parole n'étant pas demandée, **il** ouvre ensuite une discussion générale sur le préavis.

Mme A. Bichovsky Suligoj demande si les coûts du dentiste à Froideville sont les mêmes que ceux de la caravane dentaire.

M. J.-F. Thuillard répond que les coûts pour 2021 sont bien inférieurs car ils ne concernent que la période d'août à décembre 2021 mais que pour l'entier de l'année ils seront un peu inférieurs. Il s'agit uniquement de dépistage et pas d'un contrôle.

M. C. Vuilleumier constate qu'il existe une réserve pour la réfection du bâtiment œcuménique de CHF 400'000.00 (annexe p. 11, compte 9282.26) et que le montant à amortir pour ce bâtiment est de CHF 814'483.00 (préavis p. 6, compte 9143.48). **Il** demande comment ces montants s'articulent entre eux.

M. J.-L. Meylan répond que le compte 9143.48 représente le montant du préavis restant à amortir au 31 décembre 2021. En 2022, un amortissement de CHF 400'000.00 aura lieu sur le montant du préavis et il restera donc CHF 414'483.00 à amortir sur un certain nombre d'années, comme mentionné dans le préavis relatif à cette réfection.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 17/2022 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide d'adopter les comptes annuels de l'exercice 2021, ainsi que les compléments de budget, les amortissements selon le budget, la renonciation aux amortissements selon le budget, les amortissements complémentaires, les attributions aux réserves, les prélèvements aux réserves et les dissolutions de réserves.

Le Président remercie la Municipalité et la bourse pour la qualité des deux préavis de ce soir. **Il** exprime également sa gratitude à la Commission de gestion et à la Commission des finances pour le gros travail d'analyse effectué ces dernières semaines.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

7. Rapports des délégués de l'AET, de l'ASICE, de l'EFAJE, du chauffage à distance, du SDIS et du SDNL

Le rapport de l'AET, lu par **M. J.-L. Stadler** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

Le rapport de l'ASICE, lu par **Mme S. Leuthold** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

Le rapport de l'EFAJE, lu par **Mme S. Marti** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

Le rapport du chauffage à distance, lu par **M. D. Freymond** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

Le rapport du SDIS, lu par **M. C. Dind** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

Le rapport du SDNL, lu par **M. O. Martin** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

Sans remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

8. Propositions individuelles et divers

Mme A. Bichovsky Suligoj remarque que l'horloge de l'école ne fonctionne pas et demande si des réparations sont prévues.

M. M. Girod répond que des démarches sont en cours auprès du concepteur car cette horloge est un prototype unique.

M. M. Ducommun demande quels sont les projets futurs de la Municipalité concernant les énergies renouvelables.

M. Ph. Heller répond qu'un Plan Energie Climat communal, dont la mise sur pied est financée à 50% par le Canton, est en cours d'élaboration avec différentes mesures et deux axes principaux que sont l'économie d'énergie et la production d'énergie localisée sur la commune. S'agissant de la production d'énergie, Froideville a la chance de se trouver souvent au-dessus du brouillard et de présenter un beau potentiel concernant l'énergie photovoltaïque. Des réflexions sont donc en cours et la Municipalité en présentera les résultats le moment venu.

M. J.-F. Thuillard ajoute que différents consommateurs se sont adressés à la Commune concernant un raccordement au chauffage à distance. La Municipalité va prochainement proposer au conseil d'administration de procéder à une analyse des agrandissements possibles, sachant que l'installation arrive à saturation avec les consommateurs actuels et les développements déjà prévus pour le bâtiment de Belle Vue et une possible deuxième salle de gymnastique.

Il précise également que la Municipalité souhaite agir rapidement, notamment par l'intervention d'une éventuelle commission municipale.

M. L. Gattlen a pris note que le projet d'antenne 5G à la déchetterie était légal et que les oppositions ont été levées mais regrette que la Municipalité accepte de construire une antenne de 40 mètres à cet emplacement plutôt que de prévoir une antenne plus petite avec une redondance ailleurs dans le village. **Il** regrette également le manque de transparence alors qu'il aurait été possible de faire une information aux habitants ou de poser des gabarits.

M. J.-F. Thuillard relève que M. Gattlen est un opposant au projet. Les oppositions ont été levées et la Municipalité ne souhaite pas s'exprimer pendant que la procédure de recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) est ouverte.

Sans autre remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

9. Nomination du Président du Conseil

Le Président remet la présidence au premier Vice-président, M. V. Rey, le temps de procéder à l'élection.

Le Secrétaire fait part de la candidature de M. Dominique Glur, lequel accepte sa candidature. Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Dominique Glur est élu tacitement et par acclamation. **Il** accepte sa nomination et remercie l'assemblée.

10. Nomination du premier Vice-président

Le premier Vice-président rend la présidence au Président.

Le Secrétaire fait part de la candidature de M. Vincent Rey, lequel accepte sa candidature. Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Vincent Rey est élu tacitement et par acclamation. **Il** accepte sa nomination et remercie l'assemblée.

11. Nomination du second Vice-président

Le Secrétaire fait part de la candidature de M. Azdine Bouhedja, lequel accepte sa candidature. Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Azdine Bouhedja est élu tacitement et par acclamation. **Il** accepte sa nomination et remercie l'assemblée.

12. Nomination de deux scrutateurs

Le Secrétaire fait part de la candidature de Mme Sabrina Dussez et M. Christian Clément, lesquels acceptent leur candidature. Il n'y a pas d'autres propositions.

Mme Sabrina Dussez et M. Christian Clément sont élus tacitement et par acclamation. **Ils** acceptent leur nomination et remercient l'assemblée.

13. Nomination de deux scrutateurs suppléants

Le Secrétaire fait part de la candidature de MM. Eric Blaser et Charly Dind, lesquels acceptent leur candidature. Il n'y a pas d'autres propositions.

MM. Eric Blaser et Charly Dind sont élus tacitement et par acclamation. **Ils** acceptent leur nomination et remercient l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée pour son attention, souhaite à tout le monde un bel été et lève la séance à 21h18.



CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président


Dominique Glur

Le Secrétaire


Loïc Ansermoz

Annexe mentionnée

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 25 juin 2022

Communications au Conseil communal

Séance du 21 juin 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes :

1. Chemin piétonnier à la route de Villars-Tiercelin

Les travaux d'aménagement de cet ouvrage qui permettra de sécuriser le transit des piétons ont débuté le 13 juin dernier et seront terminés d'ici à la fin de cette semaine.

2. Réaffectation des locaux de l'Ancienne Poste

La création d'une salle de travaux manuels dans les locaux de l'Ancienne poste est en cours. Elle permettra d'offrir à nos élèves un espace adapté à ces activités dès la rentrée d'août prochain.

3. Entretien de la Grande salle

Des travaux de réfection du crépi de la façade Est de la Grande salle, dont certaines parties se décollent, seront entrepris durant l'été.

4. Changement de Vice-syndic

Dès le 1^{er} juillet, M. Pierre-Alain Witzig succédera à M. Michel Girod et sera Vice-syndic durant un an.

5. Apprenti au service de Patrimoine et Voirie

Malgré nos recherches, nous n'avons pas trouvé de candidat correspondant à la place d'apprentissage d'agent d'exploitation. Nous remettons ce poste au concours l'année prochaine.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous en avons terminé avec les communications que nous souhaitons vous apporter. Elles sont exceptionnellement brèves, cette séance étant très rapprochée de la précédente, lors de laquelle nous vous avons apporté beaucoup d'informations. Nous vous souhaitons un bel été et nous réjouissons de vous retrouver samedi prochain lors de votre sortie.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

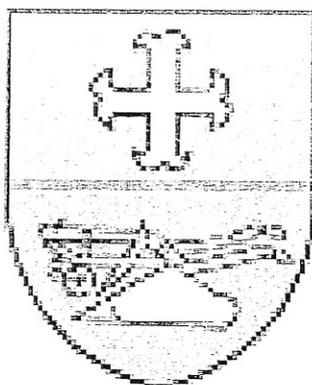
Le Syndic :

Jean-François Thuillard



Le Secrétaire :

Michel Soutter



Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région bassin supérieur du Talent

Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'AET est l'Association intercommunale d'Épuration des eaux du Talent supérieur qui comprend les communes de Bretigny, Cugy en partie, Lausanne pour la région de Montheron et Froideville. La STEP, datant de 1996, est située à Bretigny au bord du Talent. Elle possède une capacité de traitement d'environ 7'200 EH.

Le 17 mars l'assemblée annuelle a lieu à Bretigny. Les objets principaux à l'ordre du jour, les comptes et le rapport de la commission de gestion qui ont été approuvés à l'unanimité. Les charges sont de 636757 CHF hors TVA. La participation des communes de l'AET aux frais est de 613390 CHF TVA incluse, le solde étant couvert par des services fournis. Pour Froideville la charge est de 297412 CHF TVA incluse soit 105 CHF par EH. C'est 27 CHF de plus par rapport à l'année 2020.

Une réparation de l'installation électrique de 130000 CHF a augmenté les charges à 636757 CHF. Une augmentation de la participation des communes de 90024 CHF est nécessaire pour atteindre l'équilibre financier.

Le 4 novembre 2021 la séance a lieu au refuge des Saugealles. Un budget de 717100 CHF a été approuvé à l'unanimité pour 2022.

Le président du Comité de direction nous informe que les analyses et contrôles effectués par la direction générale de l'environnement, sont tous conformes aux prescriptions en vigueur.

D'autres petits problèmes techniques ont tous été promptement résolus par les exploitants . Le président les félicite pour le bon fonctionnement de notre STEP.

En vous remerciant de votre attention, nous vous recommandons de continuer à nous accorder votre confiance.

Froideville, le 19 juin 2022

Vos délégués à l'AET, Jessica Witzig, Vincent Bussart, Yann Betticher et Jean-Luc Stadler.



Mme. Leuthold donne lecture du rapport de l'ASICE qui se résume ainsi : Pour rappel, l'ASICE est l'Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs qui regroupe les 4 communes : Bretigny sur Morrens, Cugy, Froideville et Morrens. Conformément à la loi sur les communes, elle répond aux obligations définies par les bases légales LEO et RLEO.

Pour 2021-2022, l'ASICE est composée des trois organes suivants :

1 Le comité de direction, dans lequel siège M. Roger Ammann en charge du parascolaire, Didier Beuchat en charge des transports et santé, Jean-François Thuillard – Vice-président en charge des Bâtiments et Frédérique Roth, - Présidente en charge de l'administration générale et des finances. La fonction de secrétaire générale est assurée par Mme Chantal Bovay.

2 Le conseil intercommunal, avec comme membres Mesdames Pascale Brouze, Nathalie Cachelin et Sylvie Leuthold.

3 La commission de gestion, dans laquelle Mme Pascale Brouze représente Froideville.

Lors de la séance du conseil intercommunal du 28 septembre 2021, trois préavis ont été adoptés. Le préavis n°1 concernant une demande d'octroi d'une autorisation à engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2021-2026, le préavis n°2 concernant l'adoption du budget scolaire 2022 et le préavis n°3 concernant l'adoption du budget parascolaire 2022.

Lors de la séance du conseil intercommunal du 31 mars 2022, le conseil intercommunal a adopté le préavis n°4 concernant le rapport de gestion et comptes 2021. Ce rapport est transparent, précis et complet. La commission de gestion a remarqué que les coûts globaux ont diminué mais en partie à cause de la situation Covid qui a empêché les camps et animations culturelles des élèves. Elle a également relevé que la majorité des augmentations constatées découlaient de charges imposées par les obligations définies par la LEO.

Le rapport de gestion mentionne aussi que chaque commune accueillera ses élèves de 1-4P et non plus de 1-6P. Le comité de direction a précisé qu'il n'y a pas toujours assez d'élèves dans les petites communes pour constituer une classe chaque année.

Le comité de direction a également informé de la décision de renoncer aux modulaires provisoires prévus dans le secteur de la Combe en raison des montants financiers importants résultants de l'appel d'offre. Des solutions alternatives ont pu être trouvées en attendant la réalisation du projet pérenne d'extension du collège secondaire.

Lors de la séance du conseil intercommunal du 16 juin 2022, de nombreuses informations ont été partagées par le comité de direction qui était accompagné de Mme Gross : conseillère en organisation et planification à la DGEO et Mme Dorthe : directrice d'établissement. Les faits marquants sont :

1. La mise en place du Conseil d'établissement constitué de plusieurs commissions dans un esprit dynamique. Avec entre autres comme projets : la création d'une association de parents d'élèves, la valorisation des canapés forestiers et l'organisation de courses et camps.
2. Une présentation de Mme Gross sur les besoins globaux qui accompagnent l'introduction de la LEO (locaux, matériel, formations) et le fonctionnement canton-communes. Avec un taux d'élèves par habitant de 14% (pour 100 habitants), Froideville et Cugy se situent dans la fourchette haute en comparaison cantonale.
3. Un état des lieux ASICE en termes de fonctionnement et charges. Celle-ci sont en augmentation en raisons :
 - a. du concept 360 à vision inclusive qui implique un suivi ASICE des enfants à besoins particuliers.
 - b. de la résiliation de la convention canton-commune au 1^{er} août 2022 qui implique la reprise par les communes des charges administratives associées aux activités de prévention : médecin, dentiste, gendarmerie, morsures de chiens ainsi que courses, camps, sports facultatifs, etc...
 - c. du renforcement nécessaire en termes de sécurité et fonctionnement informatique (protection des données, infrastructure)
 - d. des locaux à assainir (chaufferie du collège de la combe)

A ce jour, un certain nombre d'activités reposent sur la secrétaire générale

un incident devait survenir. Le comité de direction a partagé sa réflexion quant au développement de l'ASICE avec l'engagement d'un directeur dédié.

4. Une présentation de la vision 2040, qui constitue une évolution de la vision 2030 précédemment présentée au conseil intercommunal de l'ancienne législature. Celle-ci a été élaborée sur la base d'une projection démographique professionnelle. Avec une hypothèse d'évolution démographique haute, c'est un besoin conséquent d'augmentation de locaux qui est présenté. Pour le primaire 48 salles de classes, pour le secondaire 21 salles de classes, une aula, une piscine. (En comparaison, 43 salles de classes aujourd'hui selon rapport de gestion 2021).

En conclusion, le conseil intercommunal a remercié le travail important qui a été réalisé cette année par le nouveau comité de direction et quant à la vision 2040 développée. Il a également tenu à remercier la secrétaire générale ASICE, Mme Bovay pour l'ensemble du travail réalisé.

Les constats présentés sont jugés alarmants par le Conseil intercommunal. Des actions à court et moyen termes semblent nécessaires.

Rapport de la commission de l'EFAJE

L'EFAJE (Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et Environs) est une structure qui accueille les enfants dès la fin du congé maternité jusqu'à la 8P, en leur offrant un cadre permettant un développement physique, affectif et social optimal. Elle fêtera cette année ces 15 ans d'existence.

L'EFAJE en chiffres :

- 31 communes membres avec ~45'000 habitants
- ~100 accueillantes en milieu familial
- 8 structures préscolaires totalisant 400 places d'accueil
- 18 structures parascolaires totalisant 1047 places d'accueil
- ~2300 enfants accueillis par semaine

L'association ne cesse d'améliorer ces offres et de se développer au maximum sur le trajet maison-travail des parents. Pour ce faire, des structures préscolaires et parascolaires sont en constante évolution. Au total, 176 places supplémentaires pour le préscolaire et 440 places supplémentaires pour le parascolaire sont prévues pour ces prochaines années.

Elle est dirigée par un comité de direction composé des secteurs des RH, des finances, du service d'accueil ainsi que d'un directeur général.

Le comité de direction travaille en étroite collaboration avec le comité d'association qui est composé de 7 municipaux élus en début de législature.

- SAUTY Corinne - Echallens (Présidente)
- ISAAZ Annelise - Etagnières (Vice-Présidente)
- CHUARD Lauriane - Essertines
- CRISINEL FAVRE Cécile - Montanaire
- MAGNIN Laurent - Bettens
- SOMSKY Philippe - Le Mont-sur-Lausanne
- STERCHI Jean-Pierre – Cugy

Le comité de l'association prend toutes les décisions stratégiques utiles au bon fonctionnement de l'association, comme veiller à l'exécution des buts de l'association, engager et contrôler l'activité du directeur général, s'assurer de la bonne utilisation des ressources de l'association et pour terminer valider l'engagement des membres du comité de direction.

Lors des assemblées générales, différents membres y sont représentés. Les communes et les entreprises avec 3 voix, 1 pour l'exécutif et 2 pour le législatif.

Depuis la nouvelle législature, nous nous sommes réunis 3 fois. La première fois en août 2021 pour l'élection des membres. En septembre 2021, pour la présentation et l'adoption du budget 2022, qui a été approuvé. En mai 2022, pour la présentation et l'adoption des comptes 2021, mais ceux-ci n'ont pas été approuvés car il y avait une différence d'env. 650'000.00 CHF dans des totaux. Une autre séance a dû être fixée pour avoir une explication et valider les comptes 2021.

Froideville, le 21.06.2022

G.Porchet

S.Marti

Rapport des délégués de l'Assemblée générale sur la gestion 2021 de la centrale de chauffage à distance Froideville S.A. (CAD)

Les délégués du Conseil Communal, composés de MM. Killian Deslile, Jérémie Dubois, Laurent Gattlen, Jean-Marc Porchet et du soussigné ont été convoqués à l'Assemblée générale du 30 mai 2022, en présence du Conseil d'administration dont les représentants de la Municipalité sont MM. Jean-François Thuillard (Président), Jean-Louis Meylan (Vice-Président) et Michel Girod (Secrétaire) ainsi que les 2 représentants du Conseil communal, MM. Azdine Bouhedja et Marc-Henri Schwab.

Le Conseil d'administration s'est réuni deux fois en 2021 :

- Le 29 avril pour les comptes 2020 et le rapport du CA
- Le 4 novembre pour la préparation du budget 2022 et le rapport intermédiaire 2021

Les délégués de l'actuelle législature ont été convoqués en assemblée générale ordinaire le 22 novembre 2021 pour le budget 2022, ainsi que le 30 mai 2022 pour valider les comptes et la gestion 2021.

Lors de cette dernière, l'ensemble des délégués du Conseil Communal et les membres du CA ont visité l'installation de chauffage et le silo à plaquettes. Durant la visite, chacun a pu se renseigner et poser les questions sur le fonctionnement de toute l'infrastructure de chauffage.

A ce jour, l'ensemble des raccordements initialement prévus sont terminés. 2 raccordements supplémentaires sont également opérationnels.

- Depuis la rentrée scolaire d'août dernier, les classes du collège du « Cerisier » bénéficient d'une prolongation du raccordement CÀD du collège du Platane pour leur besoin en énergie (Chauffage et eau chaude sanitaire).
- Les travaux de raccordement du CÀD à l'ancienne Poste ont été réalisés ce printemps.

Une étude de faisabilité sur les possibilités de prolongation de notre réseau CÀD a été confiée à la société Techni Consult à Poliez-Pittet.

Cette dernière démontre que la transformation de l'ancienne voirie de Belle Vue en 4 appartements est supportable par notre réseau, toutefois en remplaçant l'échangeur existant. Le doublement de notre salle de gym est aussi possible, mais de grosses adaptations du chauffage existant au Platane seraient nécessaires au niveau du dimensionnement des conduites. Par contre toute extension future ne serait plus possible avec les installations actuelles.

Un aperçu des consommations d'énergie de nos bâtiments communaux peut être consulté dans le PREAVIS n° 16/2022 Rapport de gestion de la Municipalité de Froideville au Conseil Communal (Activités 2021).

Je vous communique très brièvement quelques chiffres provenant du rapport des réviseurs de compte au 31.12.2021 (FRI Fiduciaire, Révision et Informatique SA) :

- La somme totale des actifs au bilan est de CHF **1'950'413.79**
- La somme totale des passifs au bilan est de CHF **1'950'413.79**
- Le résultat de l'exercice est un bénéfice de CHF **2'978.72**

Concernant le compte pertes et profits, je vous communique les chiffres suivants :

- Vente de chaleur CHF **170'852.40** (En augmentation de CHF 54'942.75 par rapport à 2020).
- Ventes de taxes de raccordements CHF **12'500.00**
- Les charges de matières et marchandises se montent à CHF **70'600.00** (En augmentation de CHF 9'450.00 par rapport à 2020)
- Les charges d'exploitations se montent à CHF **106'794.97** (En diminution de CHF 841.77 par rapport à 2020)

Concernant le bénéfice, Une ristourne en faveur des consommateurs a été conclue lors de la signature de l'avenant : Le CàD s'est engagé à rembourser le 50% du bénéfice de l'exercice en fonction des kWh consommés (Ristourne en faveur de la commune et des consommateurs privés).

Le rapport des réviseurs des comptes (FRI Fiduciaire, Révision et informatique SA) qui ont vérifiés la comptabilité et les comptes annuels recommandent l'adoption des présents comptes annuels de la Centrale de chauffage à distance Froideville SA faisant apparaître un bénéfice de CHF 2'978.72

Les comptes 2021 sont acceptés à l'unanimité par vos délégués et décharge est donnée au conseil d'administration.

Froideville, le 21 juin 2022

Pour les délégués de l'Assemblée ordinaire, le rapporteur :
Daniel Freymond



Rapport d'activité 2021 - 2022
du Conseil Intercommunal du SDIS Haut-Talent

La première séance a eu lieu le 16 septembre 2021 à Bretigny-sur-Morrens. L'installation des autorités a été effectuée par Monsieur le préfet, qui a procédé tout d'abord à l'assermentation du conseil intercommunal, puis du CODIR. Monsieur Michel Girod a été élu président du CODIR. L'élection du COGEST s'est suivie avec l'élection de Monsieur Pierre-Alain Witzig pour la commune de Froideville.

Une deuxième séance extraordinaire a eu lieu le 15 décembre 2021 à Cugy. Le premier sujet de cette assemblée a été l'amendement du préavis n°2021-03 concernant l'intégration d'un groupe de JSP (jeune sapeurs-pompiers) au SDIS Haut-Talent. Le préavis a été accepté à l'unanimité.

Le deuxième amendement du préavis 2021-04 concernant l'achat d'un véhicule VW T6 4x4 en remplacement du Land Rover OTAL 150 pour un montant de CHF 75'711,95 a été accepté.

Cette année le conseil intercommunal s'est réuni le 08 juin 2022 à Cugy. Le préavis numéro 2022-01 présenté, concerne les comptes et la gestion 2021. Les comptes ont fait l'objet d'un contrôle par une fiduciaire. Il en ressort que les charges s'élèvent à CHF 271'723,41 et les recettes à 262'729,75 ce qui représente un excédent de charge de 8'993,66, ce qui correspond à un coût de CHF 1,03 par habitants.

Le préavis a été accepté à l'unanimité.

Sur le terrain, les hommes du feu sont intervenus à 45 reprises en 2021 dont 13 fois à Froideville et depuis le 1^{er} janvier de cette année à ce jour ce sont 16 interventions effectuées, dont 5 pour Froideville.

L'effectif est actuellement de 46 sapeurs-pompiers.

Comme cité précédemment, un groupe de jeunes sapeurs-pompiers a été créé cette année. Il est constitué de 14 jeunes âgés entre 8 et 16 ans. Ces jeunes sont encadrés par des moniteurs JSP et participent à divers exercices et manipulations d'engins, sans être engagé à l'intervention.

Le budget pour cette année des JSP est constitué de CHF 2'200 de recettes qui est le montant total des cotisations, et de CHF 14'500 de charge qui comprends : CHF 2'500 de solde pour les moniteurs et de CHF 12'000 d'équipement des jeunes sapeurs-pompiers.

Froideville, le 15 juin 2022

Le rapporteur : Yann Betticher



COMPTE RENDU 2021 DU SDNL :

Le SDNL et le Schéma Directeur du Nord Lausannois qui a pour objectif de planifier le développement à long terme du nord Lausannois.

Il est divisé en deux couronnes autour de Lausanne.

Lausanne et quatre communes, Prilly, Joutens, Cheseaux, Le Mont, forment la première couronne

Six communes autour de la première couronne, Sullens, Boussens, Morrens, Bretigny, Cugy et Froideville forment la deuxième couronne.

Froideville est à l'extrémité nord de la deuxième couronne.

Peu de projets sont déterminants pour notre commune, signalons en 2021 :

- Une étude sur un projet Parc en Ride le long de la ligne TL 60, le long de la ligne du LEB et le long de la ligne CFF depuis Cossonay-Gare.

- Divers projets pour préserver la nature et le paysage.

- Le principal projet d'aménagement entre Romanel et Cheseaux a été modifié en 2021 au profit de zones artisanales.

Un site internet du SDNL est à disposition pour des informations plus approfondies.

En vous remerciant de votre attention, nous vous recommandons de continuer à nous accorder votre confiance

Froideville le 20 juin 2022.

Vos délégués au SDNL, Jacques Abt, Jean-Luc Stadler, Cedric Pahud et Olivier Martin.

